CORONAVIRUS

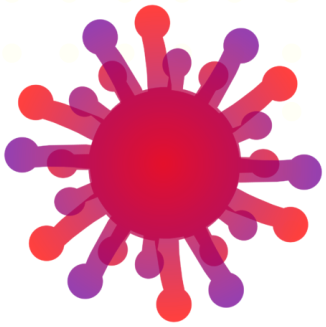

MESURES EXCEPTIONNELLES

INFORMATIONS LIÉES À LA RÉOUVERTURE DES CRÈCHES

Nous avons des informations importantes pour vous.

À PARTIR DU 11 MAI

Les crèches du Pays du Neubourg rouvrent leurs portes !

Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.paysduneubourg.fr

RÉOUVERTURE DES CRÈCHES

Afin de préserver votre santé, celle de vos enfants et celle des professionnels nous avons mis en place les mesures suivantes :

PARENTS / FAMILLES

Un seul accompagnant par enfant.
Un seul parent à la fois dans le sas d'accueil.

Si des parents sont déjà présents, nous vous demanderons de **patienter dans votre voiture.**

Port du masque et des surchaussures obligatoire *(ils seront à votre disposition à l'entrée de la structure et lavés à 60° après chaque utilisation).*

Lavage des mains obligatoire *(une solution hydroalcoolique sera à votre disposition).*

Les transmissions entre adultes s'effectueront dans le sas d'accueil à **distance d'1 à 1,50 M.**

Suppression temporaire du tableau de pointage.

Le **pointage** des heures d'arrivée et de départ sera effectué par les professionnels.

Pour composer le code d'entrée de la structure, utilisez votre clé.

SI SYMPTÔMES
(TOUX ET/OU FIÈVRE)

La température sera prise par les parents avant l'arrivée en crèche.

Au delà de 38°C, par mesure de sécurité, nous ne pourrons pas accueillir votre enfant sans avis médical.

En cas de **toux et/ou fièvre** dans la journée, le parent devra venir récupérer son enfant.

Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.paysduneubourg.fr

RÉOUVERTURE DES CRÈCHES

ENFANTS

Le professionnel qui accueille l'enfant lui **lavera les mains** avec un gant mouillé d'eau et du savon.

Si l'enfant est en capacité de se déplacer seul et qu'il le souhaite, il rejoindra seul le groupe.

Les groupes ne dépasseront pas **10 enfants maximum**.

Des **espaces seront délimités** pour limiter les contacts entre enfants. Ils seront installés de manière espacée lors du repas et des activités.

Les **activités en extérieur** *(jardin)* seront privilégiées si la météo le permet.

Seuls les **jeux facilement lavables** resteront à disposition des enfants. Ils seront lavés quotidiennement.

Le quotidien reste le même. Les **professionnels restent disponibles** afin de répondre à tous les besoins des enfants *(alimentation, hygiène, affectif, sommeil,...)*.

PROFESSIONNEL(LE)S HYGIÈNE EN CRÈCHE

Respect des gestes barrières.

Port du masque obligatoire.

Port d'une tenue spécifique « *crèche* », changée quotidiennement et lavée au sein de la structure.

Au-delà de l'entretien quotidien du site, les zones de contact *(digicode, poignées de porte, etc.)* seront **nettoyées plusieurs fois par jour**.

Lavage des mains régulier et ce dès l'entrée dans la crèche, puis dès que nécessaire *(cf. protocole à destination des professionnels de la petite enfance)*.

Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.paysduneubourg.fr